

AVIS PUBLIC D'UNE DEMANDE
DE DÉROGATION MINEURE
IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 6 366 432
DU CADASTRE DU QUÉBEC,
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE DRUMMOND,
SOIT AU 2105 DE LA RUE BRAHMS

Avis public est donné que le conseil municipal doit, lors de la séance ordinaire du 22 août 2022 qui se tiendra à compter de 19 h à l'hôtel de ville de Drummondville, statuer sur une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble ci-haut mentionné.

Cette demande de dérogation mineure a pour effet :

- d'augmenter de 3 mètres à 3,33 mètres l'empiétement des cases de stationnement dans la portion de la cour avant faisant face à la façade principale du bâtiment principal;
 - de réduire de 5 mètres à 4,33 mètres la profondeur minimale des cases de stationnement;
- le tout pouvant être assujéti à certaines conditions.

Étant donné les circonstances actuelles et en respect des consignes du Directeur de la santé publique pour la distanciation sociale, la Ville de Drummondville invite les citoyens souhaitant obtenir plus d'information ou soumettre des commentaires à l'égard de ces dossiers à communiquer avec le Service de l'urbanisme d'ici le 22 août 2022 à 16h30 :

Téléphone : 819 478-6571

Courriel : accueil-permis@drummondville.ca

DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 5 août 2022.

ME MÉLANIE OUELLET
Greffière



**2105,
rue Brahms**

- Légende**
-  Terrain visé
 -  Lot

Orthophoto 2020
Échelle: 1:1 000